



CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le **Mémento**, veuillez [cliquer ici](#)

Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpourlaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp](#)

Outils :

Application smartphones « Déchets BTP » de la FFB

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches.

Site internet :

[dechets-chantier.ffbatiment.fr](#)

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin de décembre 2018 – N°19– Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Le BIM, un outil opérationnel pour la réalisation de diagnostic déchets avant démolition

Le BIM se définit avant tout comme étant un processus, utilisant une maquette numérique 3D intelligente comme élément central des échanges entre les différents intervenants de l'acte de construire. Cette maquette est maintenue à jour aussi bien par les concepteurs que les constructeurs de sorte qu'à la fin du chantier, « l'avatar du bâtiment » est exactement conforme à l'ouvrage tel qu'il a été construit.

Pour rappel, l'obligation réglementaire de diagnostic déchet avant démolition s'impose à tous les maîtres d'ouvrage. En effet, lors de la démolition d'un bâtiment, outre les dispositions spécifiques à l'amiante, il est obligatoire de gérer séparément certains flux. Autrement dit, chaque déchet doit être acheminé vers une filière de traitement spécifique.

Ce diagnostic consiste donc à évaluer la nature, la quantité et la localisation des matériaux et produits de construction qui deviendront par la suite des déchets à évacuer et, éventuellement, à recycler. Il vise à assurer une bonne gestion des déchets du chantier de démolition et contribue à la protection de l'environnement ainsi qu'à la préservation de la santé des travailleurs et des riverains.

Selon Jérôme BONNET¹, « la révolution numérique en cours dans le bâtiment avec la maquette numérique et le BIM permet de mieux remplir cette obligation d'évaluation préventive des déchets issus des travaux et de la démolition du bâtiment ». Jusqu'à présent, le BIM se limitait à la construction de bâtiments neufs. Le BIM permet désormais de modéliser les bâtiments existants et de diagnostiquer les déchets avant démolition. En effet, il est possible de scanner les façades, les parties communes, chaque élément d'un bâtiment, puis de construire la maquette 3D, en reproduisant exactement le moindre élément de l'édifice, avec un niveau de détail et de précision inégalé.

Cette maquette intègre et localise précisément l'ensemble des données techniques disponibles des plans et superficies aux diagnostics immobiliers. Il est possible d'identifier chaque matériau, de le caractériser, de le localiser, d'en préciser la volumétrie et de modéliser au cm³ près la nature du déchet, pour l'adresser dans la bonne filière de recyclage.

La maquette numérique permet une meilleure lisibilité du diagnostic avant démolition et facilite le lancement du chantier. Elle donne accès à un traitement dynamique de la donnée, ce qui permet de gagner en productivité et d'optimiser les coûts avant le chantier, et même après puisque le BIM peut compléter le plan de récolement.

Cependant, pour bénéficier d'une utilisation optimale du BIM en matière de déchets quelques conditions doivent être respectées :

¹ Directeur du Développement BIM - Groupe AC Environnement



Avec le soutien financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



- Les données techniques doivent être fiables (justes, pertinentes, vérifiables et exploitables) ;
- La captation des informations doit être menée correctement et avec le même degré de précision en tout lieu du bâtiment ;
- Une équipe (dédiée au BIM) doit se rendre sur les lieux pour capter l'ensemble du bâtiment sous forme de nuages de points et récupérer l'ensemble des données géométriques de l'espace à détruire ;
- Il faudra associer la maquette numérique BIM à une solution de visualisation et d'analyse fine des données.

La dernière condition est primordiale afin d'anticiper le transport, le retraitement des déchets et l'optimisation des coûts de recyclage.

Source : Le BIM s'impose pour un meilleur diagnostic déchets avant démolition– actu-environnement novembre 2018

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/BIM-diaagnostic-dechets-avant-demolition-32463.php4?xto=AL-62>

La filière des mobiliers non ménagers à La Réunion

L'éco-organisme VALDELIA, gérant de la **filière des mobiliers non ménagers** propose un service de collecte et de traitement de ces déchets sur le territoire réunionnais.

➤ Les mobiliers repris sont les :

- ✓ mobiliers de bureaux
- ✓ meubles d'agencement de boutiques
- ✓ mobiliers du secteur de l'hôtellerie et de la restauration
- ✓ mobiliers de stands
- ✓ mobiliers techniques et industriels
- ✓ meubles de collectivités : écoles, restaurants scolaires, établissement de santé et de soins (hôpitaux, cliniques, ...), centres culturels ou de loisirs, etc.

VALDELIA propose un **service d'enlèvement gratuit sur votre site**, si votre gisement est supérieur à 20 m³. Pour cela, vous devrez effectuer directement la demande d'enlèvement sur le site de VALDELIA : www.valdelia.org.

/!\ Le chargement de la benne ou du camion devra être effectué par le détenteur.

Si votre gisement est inférieur à 20 m³, vous devez déposer vos mobiliers non ménagers sur un point d'apport volontaire.

Ce service vous intéresse ? Contactez le SICR pour tout complément d'information !

SICR (facilitateur local de l'éco-organisme VALDELIA)

www.sicr.re

environnement@sicr.re

0262 41 10 57